

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 21 juin 2019

**Etaient présents :** M. Marc PERRIN, maire, Mmes Martine GENTIL, Danièle JEANGUYOT, Thérèse PERRARD, MM François BREUGNOT, Marc DANGUIS, Jean-Marie DE BOURGOING, Denis LAUFERON, Jean-Georges MONERAU, Grégory SIROU,.

**M. Philippe PERRUCHET excusé a donné pouvoir à Marc PERRIN**

Marc PERRIN donne lecture du compte rendu de la séance du 15 AVRIL 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

### **I/ TERRAIN DE PETANQUE**

L'association Générations en Fête souhaite organiser des concours de pétanque, et demande au conseil municipal une mise à disposition du terrain de football, ainsi qu'un aide financière pour l'achat de matériaux.

M. LAMIRAND présente le projet au conseil. Des concours, environ 2 par an, seraient organisés par l'association. Des travaux de décaissement seraient nécessaires pour la création de plusieurs espaces de jeux. Le conseil donne son accord pour la mise à disposition du terrain, mais demande à l'association un estimatif du coût des matériaux pour une éventuelle subvention.

### **II/ TRAVAUX GENDARMERIE ( ancien logement de Mme Segrétain)**

Les devis suivants sont validés par le conseil pour les travaux du logement :

**Entreprise DUMARAY** : reprise des plafonds avec isolation de 2 chambres, salle de bain, toilettes : 2 535,26 €  
(plus peinture à chiffrer)

**Entreprise GUYOT**: faïence salle de bain et remplacement de la douche : 2 436,58 €

**Entreprise LEJAULT** : électricité et VMC: 3 555,27 €

### **III/ AGENCE POSTALE ET LOGEMENT**

Les devis suivants sont validés par le conseil :

**Entreprise BALLAND** : réfection de la couverture : 12 706,63 €

**Entreprise JOINDOT** : démolition du sol du grenier et du plafond avec évacuation des gravats, solivage, isolation, réfection plafonds, une couche de peinture : 8 438,64 €

### **IV/ TRAVAUX DE VOIRIE**

- L'exploitation des parcelles boisées du Bois de l'Etang sera effectuée par la coopérative forestière LACOFORÊT de Cluny à partir de début juillet. Le débardage commencera fin août. Après négociation avec le responsable du chantier, M. Brevet, il a été convenu que la sortie des bois se fera par le chemin rural arrivant aux conteneurs à poubelles avec un stockage des bois sur les deux parcelles communales situées à proximité du chemin, dans le but de préserver la voie communale de la St Oudard ainsi que les réseaux eau et assainissement.

Par conséquent, les travaux de réfection de la rue de la St Oudard pourront être réalisés fin septembre, début octobre.

- la commission d'appel d'offre de la communauté de communes se réunira courant juillet pour les marchés de voirie de l'année 2019.

- Des aqueducs doivent être installés route de Buchot, les travaux seront réalisés par la commune.

- M. Laurent Marceau demande si la commune peut lui fournir 3 tuyaux pour faciliter l'écoulement des eaux route

de Buchot, il propose d'effectuer lui-même les travaux. Le conseil émet un avis favorable à cette demande.

**V/ ANCIEN LOGEMENT DE M. RAJON (gendarmerie)**

La commune de Blismes est sollicitée par le comptable public pour admettre en non valeur la somme de 2 071,30 € qui correspond au solde des loyers impayés, dette effacée par la commission de surendettement des particuliers de la Nièvre lors de sa séance du 18 mars 2019.

Le conseil, arguant qu'un échéancier avait été mis en place avec la trésorerie., demande à M. le Maire de bien vouloir demander l'état des dettes de M. Rajon auprès de la commission départementale.

**VI/ OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

La communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs a la possibilité de prendre la compétence « eau et assainissement collectif » au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les communes sont appelées à délibérer. Le conseil municipal s'oppose au transfert de cette compétence.

**VII/ ADRESSAGE (dénomination et numérotation des voies et des maisons)**

Une réunion a eu lieu le 20 juin dernier à la communauté de communes avec Mme Meunier, représentant la Poste. Celle-ci a présenté aux maires des projets de financement pour la mise en place de l'adressage. Elle se tient à disposition des conseils municipaux qui souhaiteraient la rencontrer pour étudier les différentes propositions.

La mise en place de l'adressage sera évoquée au prochain conseil communautaire pour obtenir une participation éventuelle de la communauté de communes.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Marc PERRIN